
AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q c. A-19.1), par la présente, cet avis public est donné par le soussigné directeur général et secrétaire trésorier que lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra le 11 juin 2024 à compter de 18h45 à l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église sud, Lacolle, il sera statué les demandes de dérogations mineures suivantes ;

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard des immeubles connus et désignée comme étant le lot du cadastre du Québec 4 938 827, sise au 16 rue Bouchard, Lacolle.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation d'une deuxième enseigne pour la coopérative d'habitation. L'enseigne projetée serait sur poteau et situé en cours avant du lot dans la zone résidentielle H-7. Ces éléments sont dérogoires aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard de l'immeuble connu et désignée comme étant les lots du cadastre du Québec 4 938 164 sise au 7 route 223, Lacolle.

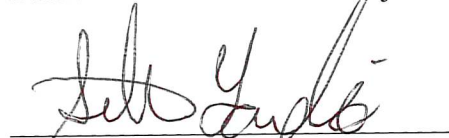
NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de permettre le remplacement des enseignes actuelles et d'ajouter trois (3) enseignes sur façades annonçant la nouvelle bannière. La demande vise également à régulariser l'implantation de deux (2) conteneurs maritimes situé en cours arrière pour fin d'entreposage sécuritaire de pneu répondant aux normes de sécurité incendie L'immeuble est situé dans la zone H- 36. Ces éléments sont dérogoires aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard de l'immeuble connu et désignée comme étant les lots du cadastre du Québec 4 938 013 sis au 9 rang de la Barbotte, Lacolle.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation d'un bâtiment agricole à une distance de 6, 90 mètres de la ligne avant en regard des contraintes du terrain. L'immeuble est situé dans la zone A-16. Ces éléments sont dérogoires aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2024.

Donné à Lacolle en ce troisième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Silvio Gaudio", is written over a horizontal line.

Silvio Gaudio
Directeur général et secrétaire-trésorier